

# **Pour la «réinvention» de la RDC et l'instauration du Nouvel Ordre Politique (NOP) par des actes fondateurs durables**

En suivant l'itinéraire menant la République Démocratique du Congo (RDC) vers la paix, tout observateur averti ne s'empêche de s'interroger sur la maturité de la classe politique congolaise. A chaque étape, les tergiversations sont légion et la cacophonie bat son plein. Le NOP consacré par l'Accord de Lusaka prend du temps à s'instaurer. C'est à un accouchement au forceps auquel les opérateurs politiques nous invitent. Il est dommage de passer le temps à discuter du partage du pouvoir au lieu de rechercher une base à partir de laquelle pourrait s'effectuer la refondation de la RDC. L'Accord de Pretoria constitue-t-il la fin du calvaire pour le peuple congolais ? A la lumière de l'évolution constatée sur le terrain, il serait hasardeux d'y répondre précipitamment.

Les **quatre ouvrages** présentés ci-après tentent d'apporter une réponse à cette question cruciale. Certes, ils ont été écrits pour divers objectifs. De leur lecture se dégage une trame rassurante, celle de «**réinventer la République Démocratique du Congo et affirmer le NOP par des actes fondateurs durables** ». Par rapport au marasme dans lequel baigne la RDC, la *Fondation Konrad Adenauer* (FKA), le *Professeur NdayweI* et l'Ambassadeur *Masangu* apportent des éléments qui montrent la possibilité d'une paix durable assumée notamment par des partis politiques solides, s'appuyant sur une loi fondamentale éprouvée et redynamisée par une expérience diplomatique conforme à la tradition.

## **1. Rechercher et consolider les conditions d'une paix durable**

Du 17 au 19 juin 2002, la FKA a organisé à l'Université de Lubumbashi (UNILU) un séminaire de formation civique. Les actes ont paru sous le titre « *Conditions de prévention des crises et d'une paix durable en République Démocratique du Congo* » (Presses Universitaires de Lubumbashi, 2002, 190 pages). Cette livraison publiée avec l'appui de la FKA contient dix interventions réparties sous **trois thèmes**.

Le **premier** concerne les physionomies des crises. Dès le départ, le Pr. Kayamba Badye nous fait découvrir le «Panorama des crises politiques au Katanga et en RDC» (pp.17-44). Il s'agit des crises subies par le pays

depuis 1960 « du fait des Congolais eux-mêmes en raison des contradictions sociales internes parfois rendues aiguës et antagoniques par des facteurs extérieurs » (p.18).

Il identifie six sources à la base de ces conflits :

- «le développement économique inégal de l'espace national ;
- le caractère inachevé des transformations dans la transition des sociétés africaines d'avant la colonisation à une société moderne dominée par la production industrielle et par l'économie de marché ;
- la faiblesse des institutions et des principes directeurs d'une politique souveraine ;
- le processus hasardeux de formation d'une classe hégémonique appelée à prendre la relève des coloniseurs et à assurer la reproduction de la dynamique d'une société moderne ;
- le désinvestissement et la fuite des capitaux déjà perceptibles avec la fin de la guerre de Corée (juin 1950 juillet 1953), et enfin
- la médiocrité des institutions sécuritaires et de celles qui s'occupent de la formation

(écoles, universités) et de l'information » (p. 19).

H termine en soulignant qu'« au sein des masses populaires, il ne fait aucun doute que leurs malheurs sont attribuables à l'intelligentsia congolaise depuis 1960 » (p.44).

Kalala Mutabusha nous a livré ensuite « les données socio-économiques de la crise » (pp.45-58).

Son cheminement commence dès la Conférence de Berlin jusqu'à ce jour. Il reconnaît ne pas «réécrire l'histoire socio-économique du Congo et du Katanga, mais de souligner avec force l'importance du facteur économique dans les différentes crises et les différents conflits du Congo » (p.53). Il les étudie à la lumière de la sociologie des conflits. Dans sa conclusion, il propose comme «première mesure de prévention des conflits, la prise en compte des aspirations de ceux sur qui on exerce, d'une manière ou d'une autre, son autorité» (p.58).

L'anthropologue Gilbert Malemba N'sakila aborde l'« Evolution des crises ethniques en RDC» (pp.59-71). Il a successivement identifié les crises ethniques traversées par la RDC, dégagé les modes de leur manifestation et les causes sous-jacentes à leur émergence.

Sa démarche se base sur une analyse pragmatique des expressions culturelles. A la lumière des situations évoquées, il recommande :

- la suppression de la carte d'identité actuelle et son remplacement par une carte pour citoyen mentionnant la nationalité du porteur ;
- le retour à un Etat congolais responsable sur le plan de la planification et de l'organisation au détriment de la parenté biologique et sectaire actuelle ;
- le respect et la mise en application de la Constitution par l'Etat congolais ;
- la négation de l'homme et de la femme ethniques au profit du profil de l'homme et de la femme engagés dans le développement national ;
- la promotion de la méritocratie ;
- la primauté de la vision prospective des choses au détriment de la vision archéologique, source des conflits.

Le **deuxième** thème se rapporte aux mécanismes de gestion des crises.

Dans son plaidoyer « Pour un modèle de gestion des crises par la Société civile» (pp.73-81), l'Abbé Jean-Pierre Balela wa Seya présente quelques préalables pour une bonne gestion des crises. Pour lui, la Société civile doit s'investir dans l'établissement d'une justice distributive et dans la promotion d'un modèle de gouvernance démocratique pour les autres composantes. Elle doit encore éviter de développer des réflexes anti-Etat, vivre en complicité avec la population et militer pour l'adoption d'un mode de gouvernement fédéral. La Société civile s'efforcera de garder son indépendance par rapport aux bailleurs de fonds tant intérieurs qu'extérieurs ; de pénétrer et d'acquérir la maîtrise du contexte socio-économico-politique où elle vit. Bref, la Société civile doit demeurer le lieu par excellence de l'éducation morale et le forum d'éducation aux valeurs démocratiques.

Le professeur Mulumbati Ngasha évoque «Les mécanismes de gestion des crises politiques en RDC : Hier, aujourd'hui et demain » (pp.83-89). Pour résorber les différentes crises, le recours à la force a toujours été employé. Au vu de ces mécanismes et en prévision de l'avenir, il fait deux constats. Il y a d'abord le caractère inopérant du dialogue. Les raisons résident dans le choix subjectif (amitié, affinités idéologiques, ethniques, régionales) des délégués, l'impréparation des délégués, la primauté des intérêts individuels sur les intérêts du peuple, la réduction du dialogue en un espace d'amusement et les interférences étrangères. L'autre constat concerne l'emploi de la force pour résoudre les crises. Il en déduit que la

résolution des crises en RDC passe par l'existence d'une armée suffisamment puissante.

Kadony Nguway Kaplaingu a planché sur la «Gestion des crises en RDC à travers des mécanismes internationaux» (pp.91-115). Selon cet intervenant, les mécanismes de gestion des conflits en RDC ont une fiabilité réduite à cause de l'ineptie politique des acteurs, du sous-développement, de la misère de la population, de l'ombre de la domination étrangère. La performance de ces mécanismes implique :

- la conversion des acteurs politiques en hommes honnêtes et intègres ; l'instauration de la justice sociale ;
- l'éducation à la paix par la presse, les partis politiques et l'Université ;
- l'instauration de la justice sociale et de la paix par le développement économique. (p.115)

Le bibliothécaire Yav Samutela a fixé les participants sur «Les enjeux de la presse dans la gestion des crises» (pp.117-123). Il fait un plaidoyer pour une autre forme de communication, celle qu'il appelle la «communication de crise». Il conseille cependant à ne pas retomber dans les pièges de la désinformation (pp.120-121) en vérifiant l'origine de l'information, l'intérêt du problème, l'idéologie qui influence celui qui parle, la part de l'objectivité dans le discours et les causes profondes du problème (p.123).

**Le troisième et dernier thème** porte sur les fondements d'une paix durable.

Le professeur Françoise Malonga Kaj ouvre le débat en parlant de la «Femme : enjeu de la démocratie et de la paix» (pp.125-135). Elle a établi le faisceau des relations triangulaires familiales entre le pouvoir (père), l'opposition (mère) et le peuple (enfants). Elle a mis l'accent sur la libération et la formation de la femme comme préalable pour une participation de la femme à l'effort national de restauration de la paix et de la démocratie. Ce devoir est à débuter maintenant sans attendre demain.

Le professeur Adnan Haddad a initié l'auditoire à la «Pratique de la démocratie pour une paix durable» (pp.137-151) en énumérant les dix commandements de la démocratie. Il s'agit de :

1. la défense de l'unité nationale,
2. la paix,
3. la démocratie comme une option authentique,
4. la conformité de l'égalité entre droits et devoirs,
5. l'épanouissement de la démocratie par le développement,
6. du respect de la dignité de l'homme,
7. du respect des autres,
8. du respect de la femme,
9. du respect des croyances d'autrui,
10. du courage de transcender les résultats compétitifs.

Le salut de la RDC suppose l'entente dans l'unité nationale, la disponibilité dans l'éveil patriotique, la paix dans la justice et la démocratie dans les institutions politiques.

Le Recteur de l'Unilu, le Professeur Kaumba Lufunda, a clôturé ce thème en s'efforçant de «Penser et repenser l'éducation à la paix» (pp.153-168). Il a recommandé aux participants d'enseigner les menaces à la paix, de rappeler l'inutilité de la guerre et de cultiver la paix. Pour Kaumba, «une recherche-action sur la coexistence pacifique en RDC

s'avère à la fois nécessaire et urgente» (p.168) en vue d'échapper aux fléaux dévastateurs.

Le **rappor t général** (pp.171-181) élaboré par le Professeur Ibo Abelela résume les recommandations adressées à l'Etat congolais, à l'Université congolaise, aux médias officiels et privés.

Il est ainsi demandé à l'Etat de mettre à contribution les programmes scolaires et les mass-médias en vue d'assurer l'éducation à la paix, à la justice, à l'égalité des citoyens devant la loi, à la morale, au nationalisme, à la démocratie, au dialogue et à la tolérance ; de déterminer son propre destin à partir de son mode de gouvernance et de combattre l'ethnicité, la pauvreté et toutes les formes d'injustice, atteintes à consigner dans la Loi fondamentale ; de se doter d'une armée moderne, bien encadrée et bien payée ; d'organiser un pouvoir central fort ; d'encourager la femme congolaise à étudier, à encadrer la famille et à assumer de hautes responsabilités.

L'Université congolaise a l'obligation de planifier une recherche-action sur la paix, et de réformer la formation pour qu'elle joue le rôle de porte-étendard du changement positif. Les médias devront fournir un effort pour couvrir l'ensemble de l'espace national et élaborer des programmes utiles visant l'éducation générale des Congolais et l'ouverture de leurs horizons.

## 2. Fonder l'espoir sur des partis politiques stables

Bénéficiant du financement de la FKA, l'Institut pour la Démocratie et le Leadership Politique (IDLP) a mis à la disposition du public les actes du Séminaire-atelier organisé à Kinshasa, du 24 au 26 juillet 2001. Cette livraison, «*Partis politiques, Démocratie et Paix en RDC*» (IDLP, Kinshasa, 2002, 184 p.), réalisée sous la direction du Professeur Mabiala Mantuba-Ngoma, s'articule autour de trois chapitres comprenant huit contributions. Le lecteur trouvera dans les annexes la Loi du 17 mai sur les partis politiques.

Le **premier chapitre** est consacré aux défis du Dialogue intercongolais (DIC). D'emblée, Mutunda Mwembo présente «Les défis du DIC face aux enjeux d'un NOP en RDC » (pp.11-47). Après avoir évoqué le Dialogue et la participation politique, ainsi que la rétrospective de la guerre, il s'est ensuite appesanti sur la viabilité du DIC. Il a encore attiré l'attention sur les malentendus à éviter, tels le chantage, le dialogue par procuration, le partage du gâteau et le cheval de Troie (c'est-à-dire l'introduction de l'ennemi au cœur de la République). Il a précisé les contours et le contenu d'un DIC viable. Il a enfin donné les options prioritaires pour l'avenir d'une nation acquise à la culture du dialogue : l'érection du dialogue en mode permanent de gestion, la mise sur pied des mécanismes de prévention des crises, la gestion responsable et efficiente des conflits, la primauté de la coopération sur la guerre.

Charles Mbadu Kia-Mangwedi a d'abord, sous le titre : «DIC : de l'Etat de nature à l'Etat de droit » (pp.47-62), fait le procès des craintes et des attentes du peuple congolais. Il a ensuite mis à nu quelques contraintes qui émaillent le cheminement vers l'Etat de droit. Il a conclu son propos en recommandant aux politiciens congolais de travailler avec l'autre sans trop regarder son succès, d'éviter des conflits inutiles, de réagir rapidement à toute offre d'amitié ou d'intimité, et de poursuivre un but précis.

Thierry Nlandu, avec son humour habituel, a relevé «Les dix questions qui, demain, diviseront la Nation » (pp.63-70). Il s'agit successivement :

1. du statut du Chef de l'Etat pendant le Dialogue National ;
2. de l'âge de l'actuel Chef de l'Etat ;

3. de la nationalité du Chef de l'Etat ;
4. du partage du pouvoir ;
5. de la restructuration de l'armée ;
6. des alliances futures avant, pendant et après le Dialogue National ;
7. du conducteur de la Transition et de l'organisateur des élections ;
8. de la personnalité de recharge en cas de disqualification du Président au pouvoir ;
9. des garanties à offrir pour l'application des décisions précises ;
10. de la problématique de la réconciliation après la guerre.

Il a vivement souhaité « sortir du Dialogue National avec une victoire sur notre égoïsme et nos calculs mesquins... » (p.70).

Les exigences de la bonne gouvernance du Congo de demain constituent le thème du **deuxième chapitre**. Célestin Kabuya-Lumuna Sando a insisté sur «Les exigences de la bonne gouvernance dans la RDC de demain » (pp.77-89). Après avoir circonscrit le contexte politique ayant permis l'émergence du concept de bonne gouvernance, il a rappelé les paramètres, la force et les limites. Il a terminé en évoquant quelques réflexions sur les principales institutions nécessaires à une bonne gouvernance. Ainsi a-t-il condamné la personnalisation du pouvoir, appelé de tous ses voeux l'instauration d'un Etat moderne ; prôné l'érection d'un Etat fédéral avec un régime présidentiel ; mis l'accent sur la pratique des élections pluralistes soutenues par une opposition, l'alternance et le respect des majorités dirigeantes ; recommandé l'existence des partis politiques capables d'encadrer les populations ; et conseillé l'examen de la question nationalitaire sur base de la cohésion sociale avec l'intégration de tous dans la paix et le respect mutuel.

Le « fonctionnement interne d'un parti démocrate » (pp.90-99) a fait l'objet de l'exposé du Professeur Mabiala Mantuba-Ngoma. Il a, dès le départ, donné les dix conditions minimales pour qu'un parti soit qualifié de démocrate. Il s'agit notamment :

- des statuts permettant aux membres la participation, le droit de regard ;
- le droit de vote et d'éligibilité étendu à tous les membres ;
- le fonctionnement sur base d'un consensus, etc.

Il a ensuite indiqué les structures d'un parti démocrate dont le fonctionnement doit tenir compte du choix des dirigeants et de ses représentants, des mécanismes de prise de décisions, du règlement des conflits, du système des sanctions et du comportement des membres. Les préalables pour une bonne action politique impliquent la bonne gouvernance, l'esprit de cohésion et de discipline. «La démocratie interne d'un parti est un miroir pour supputer la possibilité des dirigeants du parti à gérer le pays démocratiquement, une fois arrivés au pouvoir » (p.99).

Le **troisième chapitre** concerne les partis politiques et le jeu démocratique en RDC. M. Arthur Z'Ahidi Ngoma, Président des Forces du Futur, a basé son intervention sur «Le rôle des partis politiques dans un Etat de droit » (pp.103-108). Pour lui, les partis politiques doivent être les rouages de l'expression politique des aspirations populaires. Ils sont aussi considérés comme des organes de sensibilités de la gestion du pouvoir et des rouages pour que la démocratie ne dégénère en ochlocratie (ou gouvernement de la populace). Quand au Professeur Kumbu Ki-Ngimbi, il revient, dans sa seconde contribution, pour parler «Du cadre légal de l'exercice des activités politiques en RDC : analyse des textes en la matière de 1990 à nos jours » (pp.109-121). Il s'est investi à examiner les différents textes de lois pour

déterminer l'observance du cadre établi par les partis politiques et évaluer le respect des engagements pris par le gouvernement. Les principaux textes sont la Loi n° 90-007 du 18 juillet 1990 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ; la Loi n° 90-009 du 18 décembre 1990 ; le Décret-Loi n° 194 du 19 janvier 1999 relatif aux partis et regroupements politiques ; la Loi n° 001/2001 du 17 mai 2001 portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques.

Pour terminer, Mabiala s'est intéressé à l'étude de l'*« Opposition et au jeu politique en RDC »* (pp.122-143). Il a introduit son propos en situant la nature et les fonctions de l'opposition démocratique. Il a ensuite rappelé le rôle de l'opposition durant la Transition en s'appuyant particulièrement sur l'opposition radicale qui visait le départ de Mobutu. Les faiblesses de cette opposition trouvent leurs fondements dans les *facteurs personnels* (comportement des leaders politiques caractérisé par l'inconsistance, la non-fiabilité et le débauchage permanent), dans les *facteurs structurels* (la pauvreté, le manque de démocratie interne, la lutte pour le leadership et l'amateurisme) et les *facteurs légaux* (création d'une pléthora de partis sans assise populaire, existence des textes contraignants). Pour l'intervenant, la réussite de l'opposition passe par l'existence d'une volonté politique appropriée.

**Le rapport général** (pp.147-153) rédigé par Pascal Kacky Khang Zulbal a circonscrit les principales idées issues des débats. Concernant les attentes du DIC, les participants ont préconisé le rétablissement de l'intégrité territoriale ; la mise en place d'un nouvel ordre institutionnel, la réconciliation nationale (création d'une commission ad hoc et proclamation d'une amnistie générale) ; la création d'une armée républicaine, le désengagement et la réinsertion sociale des militaires ; la dissolution des structures parallèles (CPP, ACL-PT, FAP, BNPS, REFECO); la sécurité des personnes et de leurs biens. Outre les recommandations sur la réalisation de la bonne gouvernance, sur les conditions de fonctionnement des institutions républiques et sur le rôle des partis politiques et de l'opposition, les participants ont émis deux souhaits particuliers : la tenue du DIC sur le territoire national et la retransmission radio-télévisée des travaux ; la coopération entre les instances judiciaires nationales et internationales pour juger les criminels de guerre et les pillards des ressources nationales.

### **3. Elaborer une Loi fondamentale impersonnelle**

Auteur de l'*« Histoire générale du Congo-Zaïre : de l'héritage ancien à l'âge contemporain »* et actuel Directeur des Langues et de l'Ecrit à l'AIF (Agence Intergouvernementale de la Francophonie), Isidore Ndaywel è Nziem vient de s'illustrer par la publication de *« La Constitution de la IIIème République du Congo-Zaïre adoptée par la CNS »* (Collection Mémoires lieux de savoir–Archive congolaise, L'Harmattan, Paris, 2002, 2 volumes). Le projet de la CNS écrit en français a été traduit en lingala, swahili, ciluba et kikongo. Au moment où s'engage en RDC le débat sur le NOP, le travail dirigé par le Professeur Ndaywel s'est efforcé de restituer «à la mémoire politique des Congolais leur dernière Constitution dans sa matérialité afin de contribuer au débat démocratique sur l'avenir».

**Le premier volume** (pp.1-384) contient l'introduction de Ndaywel lui-même, un chapitre sur les options fondamentales d'une rédaction constitutionnelle et un autre sur le projet de Constitution proprement dit. Dans son introduction, Ndaywel retrace d'abord la trajectoire constitutionnelle de la RDC qui débute le 1er août 1964 avec la Constitution de Luluabourg. Celle-ci sera remplacée le 24 juin 1967 par la Constitution de la Deuxième République amendée plusieurs fois selon la volonté du MPR, parti-Etat. Avec la dynamique de la CNS, un texte a été produit le 4 août 1992. Il s'agit de l'Acte portant dispositions

constitutionnelles relatives à la Transition. Ce document non reconnu par le Président Mobutu subira des retouches lors de la promulgation unilatérale le 2 avril 1993 de l'Acte constitutionnel harmonisé. C'est le 9 avril de la même année que sera adopté l'Acte constitutionnel de la Transition suspendu par Laurent-Désiré Kabila en mai 1997 pour être remplacé le 28 mai 1997 par le Décret-Loi constitutionnel relatif à l'exercice du pouvoir en RDC. Un autre projet, «Constitution de la République Fédérale du Congo », a vu le jour le 6 octobre 1996 après avoir subi un «toilettage» au niveau du Haut Conseil de la République/Parlement de Transition (HCR-PT).

Le régime institué par l'AFDL n'est pas demeuré en reste dans la production d'actes fondateurs. Dès 1999, une Commission des réformes institutionnelles est mise en place. Le projet élaboré dans ce cadre est resté au stade d'enfantement. Seuls quelques extraits dans la presse en ont trahi l'existence. Par ailleurs, la mouture consécutive à l'Accord de Sun City a suivi la même destinée. Demain, des experts vont encore plancher sur un projet devant régir la transition issue de l'Accord global et inclusif de Pretoria III. De l'examen des textes connus, Ndaywel relève une double tendance : la défense et la protection farouche de l'unité nationale, ainsi que la revendication d'un régime fédéral (p.3).

La refondation de l'Etat doit tenir compte de certaines considérations relevant de « l'agenda multiple d'une nouvelle Transition dont le Congo ne peut pas d'évidence faire l'économie après l'échec de la Transition précédente et sous le coût terrible de la guerre africaine qui se déroule au Congo » (p.17). Selon Ndaywel, le futur projet « devra traiter de la relance économique pour relever le niveau de vie dans tout le pays mais aussi panser les séquelles de la guerre et résoudre les questions pendantes particulièrement dans les deux Kivu, puis s'atteler à la réconciliation nationale et enfin constituer une armée patriotique garantissant la paix et la sauvegarde nationale » (p.18).

L'agenda politique devra notamment s'occuper successivement de la pré-transition et d'une transition consacrée aux élections générales. Deux questions "sensibles" et fondamentales ne pourraient être passées sous silence : le découpage territorial et la nationalité.

Ndaywel nous fait revivre les péripéties des traductions. L'initiative prise à la fin de la CNS en accord avec les autorités du HCR (Haut Conseil de la République) avait été à l'origine du lancement de ce projet. Tenter une expérience inédite de traduction locale d'un texte juridique de haute portée ; démontrer et illustrer l'applicabilité de la Résolution de la CNS en matière linguistique ; mettre à la disposition des pouvoirs publics comme de la Société civile des documents destinés aux programmes d'éducation civique pour éclairer suffisamment la base, tel est le triple objectif visé par cette oeuvre (p.16).

Le parcours du combattant débute avec la phase du financement et du partenariat. On retrouve à ce stade l'empreinte du Centre de Linguistique Théorique et Appliquée (CELTA), des personnalités tant culturelles que scientifiques, du Commissariat Général aux Relations Internationales (CGRI) de la Communauté française de Belgique, de l'Administration Générale de la Coopération au Développement (AGCD) de Belgique.

Dans sa phase exécutoire amorcée en 1993, le corpus a été traduit par Charles Ayibite Pela et Epanga Pombo (Lingala), Ilunga Nkulu et Kabila Kakule (Kiswahili), Eyupar Epietung et Khang Levy (Kikongo), Makolo Muswaswa et Mukash Kalel (Ciluba). La relecture a été assurée par feu le Professeur Bayona ba Meya (Lingala), le Professeur Kasoro Turnbwe (Kiswahili), le Professeur Sessep Nsial (Kikongo) et par feu M. Mabika Kalanda (Ciluba). Et comme poursuivi par le signe indien, le premier lot de 1000 exemplaires traduits ont été détruits par des agents du régime mobutiste. Le 14 novembre 1993, des agents du Service d'Action et de Renseignements Militaires (SARM) descendus en force à la

Bibliothèque Nationale ont, non seulement emporté ledit stock, mais aussi procédé à l'arrestation de M. Kabila Kakule qui a dû passer trois semaines de détention. L'opération s'est poursuivie grâce aux matrices conservées en Europe. Dix ans après cette étape, combien pénible et "iconoclaste", la publication de ce document constitue «une manière de matérialiser l'effort collectif et de rendre un hommage à tous les contributeurs » (p.17).

L'introduction est suivie d'un point consacré aux options fondamentales d'une rédaction constitutionnelle. Des précisions sont fournies sur les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de l'Etat (choix du régime fédéral, hymne national, armoiries, appellation des entités fédérées, nombre de provinces, statut de la ville de Kinshasa), sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales (nationalité, financement des partis politiques), sur le pouvoir exécutif fédéral (élection du Président au suffrage universel et secret ; investiture, responsabilité du Gouvernement et dissolution du Parlement ; mise en accusation et privilège de juridiction du Président et des membres du gouvernement ; incompatibilités ; etc.), sur le pouvoir législatif fédéral (élections des sénateurs, statut des anciens Présidents ; etc.), sur le pouvoir judiciaire, sur la Cour constitutionnelle et sur les institutions provinciales.

Le projet de Constitution compte 13 titres. On y retrouve des indications sur les dispositions générales, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la répartition des compétences entre l'Etat fédéral et les provinces, les institutions fédérales, les institutions provinciales, les finances publiques, l'administration, les forces de l'ordre et les forces armées, les incompatibilités, les traités et les accords internationaux, la révision de la Constitution et le référendum, les dispositions transitoires et les dispositions finales. L'annexe porte sur l'énumération et les limites des provinces.

Le **second volume** (pp.385-785) contient le projet d'organisation des Provinces ou Etats fédérés avec la Loi fondamentale provinciale. Celle-ci comprend 14 titres. Les annexes renseignent sur des documents comme le projet de Constitution de la III<sup>e</sup> République, l'Acte constitutionnel de la Transition de 1994, la Constitution de la République Démocratique du Congo (1967), la Constitution de la République Démocratique du Congo (1964). Des glossaires utiles à consulter permettent aux différents locuteurs de retrouver la signification des mots en langues nationales (lingala, swahili, kikongo, ciluba).

La publication de ce projet arrive à propos. La RDC se trouve à la croisée des chemins car elle cherche une Constitution. Le présent document pourrait compter parmi les sources d'inspiration pour les futurs constituants. Comme le souligne Ndaywel, il faut identifier les "raccourcis" en vue de rattraper le retard de quatre décennies d'apprentissage raté d'autogestion. Cette démarche ne doit pas être « un simple replâtrage des dispositions préexistantes ou une réponse à des objectifs immédiats et souvent partisans, mais un acte fondateur capable de libérer réellement le futur» (p.1). Caractérisés par la culture de la facilité, les Congolais à qui ce projet en langues nationales est destiné pourraient ne pas y accéder ou se donner la peine de le consulter. C'est à ce niveau que les ONG des droits de l'homme auraient la lourde et exaltante mission de le vulgariser. Encore faut-il qu'ils aient les moyens et la volonté de le réaliser !

#### **4. Recourir aux sources des us et coutumes diplomatiques**

La RDC a-t-elle encore une diplomatie ? Cette question, nombreux (nationaux et étrangers) se la posent chaque jour. Ils se fondent sur le silence de la RDC, son apathie en cette période de guerre, et sur le dénuement dans lequel croupissent depuis plusieurs années les diplomates et leurs collaborateurs. La diplomatie congolaise semble absente là où les diplomates du camp ennemi rivalisent de zèle et d'actions de lobbying. De salaires impayés

les ont réduits à vivre d'expédients ou devenir des SD] (sans domicile fixe). Comment peut-on mener une véritable diplomatie avec la simple bonne volonté sans moyens appropriés ? La dernière Conférence diplomatique tenue à Kinshasa, du 2 au 7 décembre 2002 est revenu sur cette carence. La réponse semble se faire attendre. C'est là un des défis à relever pour redynamiser les relations extérieures de la RDC dans le con texte du NOP.

Au-delà de ces aspects de fonctionnement structurel, M. Jacques Masangu-a-Mwanza, Ambassadeur de la RDC auprès du Royaume des Pays-Bas depuis 1999, introduit le public avisé dans un domaine fondamental pour tout représentant. L'auteur de «*La pratique diplomatique* » (La Haye, 2002, 56 pages) exerce des fonctions diplomatiques depuis 1966. On le retrouve à Bonn en RFA et à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique à Vienne, de 1966 à 1969. Il représente la RDC en Italie et auprès de la FAO à Rome, de 1969 à 1971. Il est encore en Suisse, de 1972 à 1997. Il sera chargé d'autres fonctions, de 1971 à 1972 (Président du Conseil d'Administration d'Air Congo) et de 1997 à 1999 (Consultant diplomatique à la Présidence de la République). Il a également publié des «*Réflexions sur l'Administration Territoriale de la RDC* » en 1997 et les «*Réalités congolaises* » (brochure éditée en deux versions, française et néerlandaise, en septembre 2000).

Selon l'Auteur, la présente livraison est destinée aux «étudiants en Relations Internationales des universités de la RDC et aux jeunes Congolais qui entament leur carrière diplomatique [...]. Il s'agit d'une longue expérience de vie pratique de la diplomatie... » (p.3). Outre une brève introduction, le fascicule comporte 16 petits chapitres et une conclusion. Le premier (p.8-16) fournit aux lecteurs les généralités sur la diplomatie (organes ; droit, agents et personnel diplomatiques ; fonction du diplomate et exercice de la mission). Il parle des priviléges et des immunités au chapitre suivant. L'inviolabilité de la mission ou l'immunité de contrainte est traitée au troisième point. Dans la partie consacrée à la fonction diplomatique, l'Auteur insiste sur les quatre termes de l'action des chefs de mission, à savoir la représentation, la protection, l'information et la négociation. Aux 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> " points, il s'intéresse successivement aux diplomates (ambassadeurs ou Nonces, envoyés et chargés d'affaires) et au corps diplomatique. Des indications sur le rôle du doyen du corps diplomatique y figurent. Par ailleurs, «la tradition diplomatique donne à l'épouse du doyen du corps diplomatique des obligations particulières à l'égard de ses collègues. Si le doyen est célibataire, c'est l'épouse du chef de mission venant après lui sur la liste diplomatique qui assume ces obligations » (p.23). Le chapitre 7 nous fixe sur les relations avec le Ministère des Affaires étrangères et les Administrations étrangères.

Du 8<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> chapitre, l'Auteur montre le diplomate dans le pays d'accréditation. Il y décrit le début et la fin d'une mission diplomatique (chap.8), l'agrément des chefs de mission (chap.9), l'organisation de l'ambassade (chap.10), les rapports de l'ambassade à l'Etat d'envoi (chap.11) et le compte rendu d'entretien (chap.12). Au point 10 spécialement, il a évoqué les notions de la division du travail et de la coordination. En effet, écrit-il, «*pour qu'une ambassade fonctionne normalement il faut que la direction soit unique et ne soit, de toute évidence confiée qu'à l'ambassadeur [...] J. De nos jours, pour beaucoup d'ambassades africaines et pour bien d'autres, la primauté de l'ambassadeur n'est devenue qu'une pure fiction. L'expérience vécue démontre que certains membres de l'équipe échappent au contrôle de l'ambassadeur... » !* (p.30) Le 13<sup>ème</sup> point se penche sur l'organisation consulaire où il distingue le personnel de carrière (consuls généraux, consuls, consuls adjoints, chanceliers, etc.) des agents consulaires honoraires.

Les trois derniers chapitres traitent du protocole, des préséances et des réceptions officielles et privées. Concernant le protocole (chap.14), il rappelle notamment que «*la précision s'impose pour ceux qui sont chargés du protocole en raison de l'importance de ces fonctions parce que la manifestation de l'estime due aux nations concernées ne permet*

*aucune hésitation : un manquement, même insignifiant, aux règles, pourrait être interprété, à tort ou à raison, comme le signe d'une intention ou d'une négligence offensive. Le respect de ces règles est nécessaire à la réussite des relations internationales* » (p.40). Quant à la préséance (chap.15), il s'appesantit sur la maîtrise de « l'ordre hiérarchique suivant lequel doivent être disposées les autorités d'un Etat, d'un organisme ou de tout autre corps organisé et/ou groupe social » (p.44). Des précisions sur les réceptions officielles et privées figurent au chapitre seize.

Dans sa conclusion, deux de ses recommandations attirent l'attention. Il s'agit du recrutement minutieux des agents diplomatiques car la manière dont ils s'acquitteront de leurs fonctions dépendra la réussite de la politique internationale de leur pays (p.53). Il s'agit ensuite du problème de la communication. Le diplomate aurait intérêt à connaître la langue de l'Etat accréditaire car il est la cheville ouvrière de l'image du pays et du resserrement des liens entre les deux Etats.

### **La RDC : est-ce demain la veille ?**

Les préoccupations contenues dans ces quatre publications s'inscrivent dans le processus dialogal actuel de la RDC. A l'issue d'une longue période d'essais et erreurs, le pays a besoin de repartir sur des bases solides. Un climat de paix, des acteurs politiques soucieux de l'intérêt général, une Loi fondamentale conforme et des diplomates rodés, tels demeurent des aspects à exploiter en vue de la refondation de l'Etat et de l'instauration du NOP. Ils constituent également des défis à relever par les Congolais.

Quatre décennies d'indépendance ont démontré l'« incapacité » des opérateurs de tous bords à faire de la RDC un Etat de droit. La CNS avait constitué en son temps une tentative heureuse de relire l'histoire nationale pour un nouveau départ. Malheureusement, comme l'avait si bien écrit en 1992 Yoka Lye Mudaba, la CNS a été «*une palabre ensorcelée* »<sup>1</sup>). Aujourd'hui, dix ans après, à quelques exceptions près, les mêmes acteurs demeurent encore incapables d'instaurer un NOP par des actes fondateurs. «*Alternative* », périodique d'analyse et de prospective, a consacré un numéro spécial (008-009/2002) au Dialogue intercongolais et à la classe politique. D'emblée, Jean Labana, faisant le chemin de Lusaka à Pretoria, se demande s'il s'agit du Dialogue intercongolais ou d'une palabre ensorcelée. Pour ne pas retomber dans des conflits, les parties sont invitées à privilégier le partenariat, la coopération et le dialogue (p.4). Léon Sabuni considère le DIC comme le « lieu de renaissance de la *respublica* au coeur de l'Afrique » (pp.4-8). Le philosophe Mutuza Kabe nous invite à «*Espérer en dépit des embûches* » (pp.8-10). Le politicien Nzanda Buana Kalemba dresse le «*Profil des partis et des hommes du renouveau dans le Congo de demain* » (pp.10-19). Maître Mulenda Kipoke nous fixe sur les «*Enjeux et les mécanismes de renouvellement de la classe politique congolaise* » (pp.19-24).

Les points de vue défendus par ces intellectuels universitaires rejoignent les préoccupations soulevées dans les quatre ouvrages présentés. La refondation de l'Etat est possible ; les défis ne peuvent demeurer insurmontables. La seule absence remarquable à ce puzzle : la volonté politique transcendant les pulsions ventrales, égoïstes et partisanes. C'est le noeud gordien à trancher. Sinon, le dialogue subira un ensorcellement permanent.

*Kinshasa, le 2 janvier 2003*

**Noël OBOTELA Rashidi**

Professeur à l'Université de Kinshasa

---

<sup>1</sup> YOKA Lye Mudaba, « La Conférence nationale souveraine au Zaïre : la palabre ensorcelée », *Zaïre-Afrique* n° 262, pp.69-74.